

Nationaliser ArcelorMittal : une nécessité sociale, industrielle et écologique

Tristan Auvray et Thomas Dallery

23 mai 2025

Introduction

La sidérurgie française traverse une crise profonde, incarnée par les annonces répétées de suppressions de postes chez ArcelorMittal, deuxième producteur mondial d'acier. Face à la menace de disparition de sites stratégiques et à la destruction de dizaines de milliers d'emplois directs et indirects, la question de la nationalisation des sites français d'ArcelorMittal s'impose comme une stratégie incontournable. Si Emmanuel Macron et le gouvernement se montrent pour le moment sourds à cette option, celle-ci est défendue par la CGT ; elle a fait l'objet d'un rapport,¹ chiffrant son coût et le comparant au cas où le désengagement complet de Mittal aboutirait à la fermeture des sites français. Si la nationalisation ne règle pas tous les problèmes de la sidérurgie française, elle constitue un premier pas indispensable pour préserver l'emploi, assurer la décarbonation de la production d'acier et conserver une autonomie industrielle, seule capable de garantir une souveraineté dans les domaines de la défense et de la transition écologique.

1. Les causes structurelles de la crise : mondialisation, financiarisation, dumping social et fiscal

La crise de la sidérurgie française ne saurait se réduire à une simple question de compétitivité ou de conjoncture. Elle est le fruit de tendances structurelles lourdes, mais aussi d'une situation sectorielle particulière.

Au niveau sectoriel, il y a les surcapacités mondiales, et notamment chinoises. La Chine, qui produit plus de la moitié de l'acier mondial (1 000 millions de tonnes produites sur un total de 1 900 millions de tonnes), exporte massivement ses excédents vers l'Europe, provoquant une chute des prix et une concurrence déloyale pour les producteurs européens. L'Europe, grande consommatrice d'acier, subit de plein fouet cette offensive, alors même que la demande mondiale ralentit et que les coûts de l'énergie explosent depuis la guerre en Ukraine. Produisant 126 millions de tonnes d'acier brut en 2023, l'Europe importait plus de 25 millions de tonnes de produits en acier fini, avec un solde commercial qui s'est continuellement dégradé, passant d'un excédent de 10 millions de tonnes en 2014 à un déficit de 10 millions de tonnes en 2023.² La demande d'acier émanant notamment des secteurs de la construction et de l'industrie automobile, le ralentissement de l'immobilier en Chine et les incertitudes sur la voiture électrique ont réduit les débouchés de l'industrie sidérurgique au niveau mondial. Quant à la question des prix de l'énergie au niveau européen, les prix de l'électricité et du gaz ont largement augmenté entre 2020 et 2022, et s'ils ont baissé depuis, ils restent supérieurs à leur valeur d'avant la pandémie de COVID. L'instabilité des prix de l'énergie est cependant à relativiser, certaines entreprises bénéficiant de contrats négociés, avec allègements de taxe, ce qui a pu aider à amortir le choc...mais expose également à un renchérissement retardé du coût de l'énergie selon le moment où la renégociation du contrat a lieu.

¹ <https://act.univ-spn.fr/dossier-de-presse-et-rapport-nationaliser-les-sites-francais-darcelormittal/>

² Ces chiffres proviennent d'Eurofer, l'association européenne des producteurs d'acier : <https://www.eurofer.eu/assets/publications/brochures-booklets-and-factsheets/european-steel-in-figures-2024/EUROFER-2024-Version-June14.pdf>

Parmi les causes plus structurelles, on peut citer la mondialisation dérégulée. Les groupes sidérurgiques, à l'image d'ArcelorMittal, organisent la mise en concurrence des travailleurs et des territoires à l'échelle planétaire, cherchant à produire là où les normes sociales, fiscales et environnementales sont les plus faibles, pour ensuite vendre sur les marchés où les demandes sont les plus solvables. Cette logique conduit à la désindustrialisation de l'Europe et à la détérioration de son solde commercial.

La mondialisation se promène rarement sans sa meilleure amie, la financiarisation. La logique de cette dernière oriente les décisions stratégiques vers une recherche du profit immédiat et de la rémunération des actionnaires, au détriment de l'investissement productif et de l'emploi. ArcelorMittal, malgré des résultats financiers positifs, choisit de fermer des sites rentables pour maximiser ses marges, tout en bénéficiant massivement d'aides publiques non conditionnées.

Le dernier élément explicatif pointe justement en direction des régimes fiscaux. ArcelorMittal pratique largement des techniques d'optimisation fiscale, qui réduisent artificiellement sa base imposable en France (*via* les charges affectées aux entités françaises pour l'utilisation de brevets domiciliés au Luxembourg, et *via* la manipulation de prix de transfert au sein d'un groupe totalement intégré) pour augmenter la distribution de dividendes et justifier les licenciements. Non content de chercher (et réussir) à payer le moins d'impôt possible, ArcelorMittal s'efforce également de recevoir le plus de subsides publics. Durant ces dix dernières années, le profit du groupe s'établit, en cumulé³, à un total de 87,8 milliards alors que le groupe a payé 10 milliards d'euros d'impôts sur les bénéfices au niveau mondial, soit un taux d'imposition effectif à 11,4%. Pour ce qui concerne la France, durant les dix dernières années, Audrey Giès, directrice fiscale en France d'ArcelorMittal, a affirmé lors de la commission d'enquête du Sénat que l'entreprise avait payé 190 millions d'euros d'impôts sur les sociétés mais avec des pertes fiscales reportables de 1,8 milliards. Ces pertes permettent à l'entreprise de minorer le montant de l'impôt sur les sociétés dû sur les exercices suivants.⁴ Mais, lors de la même commission d'enquête, Alain Le Grix De La Salle, président du groupe, avait également affirmé que l'entreprise avait bénéficié de 298 millions d'euros d'aides publiques sur l'année 2023.⁵ ArcelorMittal est donc déjà sous perfusion d'argent public, et il n'est pas impossible que derrière les suppressions de postes annoncées récemment ou l'arrêt du projet de décarbonation dunkerquois, l'entreprise ne cherche tout simplement pas à mettre un coup de pression sur l'État, dans l'espoir d'obtenir davantage d'aides publiques encore.

³ Cela signifie que nous additionnons les profits et les pertes enregistrées sur les différents exercices, une entreprise n'étant pas tenue de payer l'impôt sur les sociétés quand elle réalise des pertes.

⁴ Par exemple, en 2021, année de superprofit pour ArcelorMittal du fait de l'envolée du prix de l'acier (passant de 500 dollars la tonne en 2019-2020 à plus de 1 000 dollars la tonne pendant de longs mois entre le printemps 2021 et l'été 2022), les comptes non consolidés d'ArcelorMittal France affichent un résultat avant impôt de 907 millions d'euros, pour un impôt sur le bénéfice des sociétés de seulement 18,8 millions d'euros, soit un taux d'imposition de 2%. Cette sous-fiscalisation s'explique justement par les reports des pertes des exercices précédents.

⁵ Ce chiffre n'intègre même pas l'évaluation de la distribution gratuite de quotas d'émissions carbone, alors que l'entreprise a sous-utilisé les quotas octroyés, et qu'elle aurait pu en tirer près d'un milliard d'euros sur le marché en les revendant (l'entreprise pouvant aussi décider de garder ces quotas non utilisés pour s'en servir dans le cas d'un redémarrage de sa production, et de ses émissions...ou pour les revendre plus tard, les quotas étant « stockables », la revente peut attendre que le prix de la tonne de carbone soit plus intéressant).

Alors que l'État devait financer le projet de décarbonation d'acier de Dunkerque à hauteur de 850 millions d'euros sur un projet évalué à 1,8 milliards par ArcelorMittal, l'entreprise a pour le moment mis de côté le projet, peut-être dans l'optique d'extorquer un soutien plus grand encore de la puissance publique.⁶ Mais si l'État devait mettre 1 milliard ou 1,2 milliard, pourquoi alors ne pas investir lui-même dans la décarbonation en nationalisant les sites français de l'entreprise ?

2. Nationalisation : une solution réaliste et vertueuse

Contrairement aux dogmes néolibéraux, la nationalisation des sites stratégiques n'est ni une utopie ni un retour en arrière. Elle s'inscrit dans une tradition de politique industrielle assumée, comme l'ont montré les exemples récents de la renationalisation d'EDF ou de l'intervention de l'État dans Alstom et les Chantiers de l'Atlantique.

Parmi les arguments qui plaident en faveur de la nationalisation d'ArcelorMittal, le premier nous semble celui de préserver l'emploi et les savoir-faire. En reprenant le contrôle des sites, l'État peut garantir le maintien des emplois, la formation des salariés et la transmission des compétences, au lieu de les sacrifier sur l'autel de la rentabilité financière.

La nationalisation permettrait aussi de planifier la transition écologique. La sidérurgie est un secteur clé pour la décarbonation de l'industrie. Déjà, parce qu'elle peut se décarboner elle-même alors que les deux sites de Dunkerque et Fos d'ArcelorMittal représentent à eux seuls environ 25% des émissions de CO₂ de l'ensemble de l'industrie française, du fait de la production d'acier *via* la filière fonte qui utilise la combustion de charbon. D'autre part, la sidérurgie est aussi indispensable dans la décarbonation, car l'acier est une matière première nécessaire en amont des industries du futur (mobilité, construction...). Avec la nationalisation, l'avantage d'une entreprise publique est qu'elle peut investir sur le long terme dans la modernisation des outils de production, la réduction des émissions de CO₂ et l'innovation, sans être soumise à la pression des marchés financiers.

La nationalisation se justifie également par la nécessité de renforcer la souveraineté industrielle. La maîtrise de la production d'acier est stratégique pour l'autonomie économique de la France et de l'Europe, notamment dans les secteurs de la défense, de l'énergie, des transports et de la construction. Un pays qui n'est plus autonome dans la production d'acier brut, dépend de fournisseurs extérieurs pour approvisionner l'ensemble de ses industries en acier, ce qui l'expose à des risques en cas de conflits internationaux. Comment assurer

⁶ Le 15 mai, deux jours après l'intervention d'Emmanuel Macron repoussant l'idée de la nationalisation, mais annonçant que l'activité serait préservée sur les sites de Dunkerque et de Fos, ArcelorMittal a publié un communiqué de presse indiquant son « intention » d'investir 1,2 milliard d'euros sur le site de Dunkerque pour la décarbonation de la production d'acier. Cette annonce ne mentionne pas la part du financement public sur un projet largement revu à la baisse (avec uniquement un four électrique sur les deux initialement prévus en complément d'une installation DRP, pour *Direct Reduction Plant*, c'est-à-dire une usine qui permet la réduction de minerai de fer par hydrogène ou gaz naturel). Mais surtout, il ne s'agit pour le moment que d'une simple annonce sans engagement, qui ressemble fort à une communication de crise pour tenter de faire redescendre la pression sur l'entreprise.

l'autonomie stratégique dans le domaine de la défense en ne disposant plus de production d'acier brut ?

3. Nationalisation : une solution économe...

Reste la question du coût. Dans le cas de la nationalisation des sites français d'ArcelorMittal, il faudrait donc se demander combien verser à Mittal pour récupérer le contrôle sur ces 40 sites. Une nationalisation suppose en effet de verser une indemnité pour récupérer la propriété des actifs. Légalement, le Conseil constitutionnel exige que l'évaluation soit réalisée par des experts indépendants des parties concernées, mais si l'on suit la pratique usuelle de la cession des participations publiques nous connaissons ses critères d'évaluations (art. 27 I 3ème alinéa de l'ordonnance du 20 août 2014). Cette évaluation doit être « conduite selon les méthodes objectives couramment pratiquées en matière de cession totale ou partielle d'actifs de sociétés en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la valeur boursière des titres, de la valeur des actifs, des bénéfices réalisés, de l'existence des filiales et des perspectives d'avenir ». En pratique, c'est la Commission des participations et des transferts de Bercy qui peut offrir un chiffrage consultatif. Cette commission travaille à la demande du ministre chargé de l'économie, mais aussi des collectivités régionales lorsqu'elles veulent prendre des participations dans une entreprise.

Si l'on s'en tient aux 4 critères de la loi, le coût de la nationalisation peut tourner autour des chiffres suivants :

- Sur le critère de la valeur boursière des titres, le groupe ArcelorMittal pèse 20 milliards d'euros environ, mais la France représente un poids de 5 à 10% du groupe, selon que l'on raisonne en profit (5%) ou en actif (10%). Cela place donc le coût de la nationalisation des sites français entre 1 et 2 milliards d'euros.
- Sur la base des bénéfices réalisés, le coût de la nationalisation pourrait même être d'1 euro symbolique, étant donné les résultats négatifs des sociétés françaises utilisés pour justifier les licenciements (même s'ils sont liés en partie à des pratiques d'optimisation fiscale, cela pourrait constituer une bonne leçon pour tous les apprentis optimisateurs : si vous abusez trop, la nationalisation sera moins coûteuse !).
- Sur les perspectives d'avenir, il est d'usage de les envisager par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, cela nous amènerait à une estimation de 1 à 2 milliards d'euros selon les hypothèses⁷. Notons que même si Mittal juge ces perspectives peu favorables (comme en témoigne la suppression des postes, son recul sur

⁷ Nous avons utilisé une formule classique qui consiste à estimer la valeur actuelle de la firme à partir de ses flux de trésorerie futurs sur une période de 10 ans, auxquels s'ajoute une valeur terminale de la firme au bout de ces 10 années, cette valeur terminale étant estimée selon une méthode de croissance perpétuelle (formule de Gordon-Shapiro). Valeur actuelle $VA = \sum_{t=1}^{10} \frac{FCF_t}{(1+r)^t} + \frac{VT}{(1+r)^{10}}$, avec la valeur terminale $VT = \frac{FCF_{10} \times (1+g)}{r-g}$. Les hypothèses sont les suivantes : taux de croissance $g = 2\%$, ce qui est généreux. Coût moyen pondéré du capital $r = 8\%$ (cette expression désigne le « taux d'intérêt » à distribuer aux créanciers et actionnaires). L'activité de la sidérurgie étant très cyclique nous avons pris la moyenne annuelle de la part française (7%) des flux de trésorerie disponible (FCF free cash flow) du groupe sur les 10 dernières années (dont deux années de superprofit très hors normes). La valeur actuelle estimée à 2 milliards d'euros se base sur la prise en compte des superprofits. La valeur estimée à 1 milliard se base sur les 12 dernières années en excluant les deux années de superprofit.

l'investissement de décarbonation, et comme peuvent le laisser présager les surcapacités de production mondiale), nos hypothèses ne tiennent pas compte d'un futur défavorable.

- Enfin, sur la base de la valeur des actifs nets, le coût de la nationalisation reviendrait de 0,87 à 1,65 milliard⁸.

Le coût de l'indemnisation, qui serait une pondération de ces 4 critères, devrait vraisemblablement se situer dans une fourchette de 1 à 2 milliards. Et si ce coût effraie sur le plan budgétaire, il est aussi possible de faire appel à la Banque Publique d'Investissement qui pourrait mobiliser ses fonds pour racheter ces actifs, sans que cela impacte le déficit public, en émettant par exemple des obligations vendues auprès des investisseurs institutionnels. Mais en réalité, le coût principal de la nationalisation n'est pas celui de la reprise de la propriété des actifs. Les principales dépenses viendront après, de par les investissements qu'il faudra réaliser pour décarboner la production d'acier et pour moderniser des équipements qui ont été pendant trop longtemps délaissés par l'actionnaire actuel.⁹ Cependant, une partie de ces dépenses pourra être financée *via* le réinvestissement des profits réalisés par la nouvelle entité : si l'État ne se comporte pas comme un actionnaire rapace, les profits n'auront plus à alimenter autant les dividendes, et l'argent sera donc disponible pour investir. Le montant de flux de trésorerie disponible (*Free Cash Flow*) estimé pour les entités françaises était de l'ordre de 160 millions de dollars par an en moyenne sur les 10 dernières années et, sur un horizon de long terme, cela permettrait à l'entreprise d'auto-financer une partie des investissements nécessaires. Pour l'entreprise ArcelorMittal France, on avait atteint des niveaux de remontées de dividendes indécents ces dernières années. Par exemple, en 2021, année de superprofit, le résultat de 907,8 millions d'euros a été consacré d'abord à apurer les reports à nouveau (pertes des exercices précédents) à hauteur de 638,1 millions d'euros, mais la quasi-intégralité du reliquat est partie en dividendes (269,4 millions), avec seulement 0,2 million en solde de report à nouveau. De même, en 2022, le résultat de 464,2 millions d'euros a été affecté à hauteur de 463,3 millions d'euros en dividendes, avec un solde de report à nouveau porté à 1,1 million désormais. Durant ces deux années, les taux de distribution ont donc été de 99%, ce qui ne laisse pas beaucoup de place à l'autofinancement !

La solidité financière de l'entreprise nationalisée dépendra des prix de l'acier sur les marchés mondiaux. Les années 2021 et 2022 avaient été marquées par des prix très élevés, dopant ainsi les résultats du groupe. Si depuis les prix sont redescendus sous l'effet des surcapacités chinoises et d'une demande mondiale ralentie, l'équilibre financier de la nouvelle entité reposera aussi sur sa capacité à pérenniser des débouchés pour ses produits. Cela impliquera la mise en place de protections du marché intérieur (voir la discussion en conclusion), ainsi

⁸ Calculé sur les comptes non consolidés 2023 des deux plus grandes sociétés françaises du groupe : ArcelorMittal France (AMF) et ArcelorMittal Méditerranée (AMM). Actif net = actifs - (dettes + provisions), ce qui donne 1,65 milliard, auquel on soustrait les titres de participation d'AMF qui contiennent déjà les titres d'AMM pour obtenir 0,87.

⁹ Une partie de dépenses importantes pourrait aussi tenir aux droits de propriété intellectuelle. Si le centre de recherche de Maizières permettait de mener à bien de nouvelles recherches, les brevets actuels ayant été domiciliés à l'étranger, l'entreprise nationalisée devrait donc s'acquitter d'une dépense pour les utiliser. Mais, d'une part, c'est déjà le cas à l'heure actuelle (et c'est notamment une manière pour ArcelorMittal de délocaliser ses profits au Luxembourg *via* un accord de franchise intellectuelle). Et, d'autre part, un certain nombre de brevets tomberont prochainement dans le domaine public (cas de certains aciers Usibor).

que la mobilisation de la commande publique. Mais la constitution d'une entreprise publique dans le domaine de l'acier pourrait à plus long terme garantir des prix plus stables pour les entreprises en aval.¹⁰ Et si cette stabilité supposait d'enregistrer un déficit pour la nouvelle entité, celui-ci serait au service de la compétitivité des industries d'aval et pourrait donc être assumé comme faisant partie d'une sécurité sociale industrielle à l'échelle nationale.

4. ...surtout au regard du coût de l'inaction !

L'alternative à la nationalisation est désormais assez claire : c'est celle d'une fermeture progressive des différents sites français (et européens) d'ArcelorMittal. Les dynamiques de production et d'investissement comparées entre l'Europe d'un côté et l'Inde et le Brésil d'un autre côté le montrent bien : -27% de production d'acier brut en Europe entre 2011 et 2024 contre +33% au Brésil ; les investissements nets de capacité ont été négatifs de 2 milliards de dollars en Europe,¹¹ mais positifs de 1,3 milliard de dollars au Brésil entre 2012 et 2024, et des projets d'augmentation significative des capacités de production sont actuellement en cours en Inde. La perspective de voir les sites français d'ArcelorMittal fermer les uns après les autres ne relève donc pas du fantasme.

En contrepoint des évaluations du coût de la nationalisation, il est donc crucial d'évaluer le coût de l'inaction, ou de l'absence de nationalisation, si les fermetures de sites devaient se concrétiser. Pour évaluer ce coût, il convient de prendre en compte les destructions d'emplois. ArcelorMittal emploie 15 400 salariés en France. Si on y ajoute les emplois indirects chez les sous-traitants et fournisseurs, ainsi que les emplois induits liés aux dépenses des salariés, on peut estimer à près de 85 000 emplois la casse sociale engendrée par la fermeture de tous les sites français.¹² Cela constituerait un choc social majeur pour des bassins déjà fragilisés et cela grèverait largement les finances publiques. D'une part, *via* le versement d'allocations chômage. Si on applique le montant moyen de l'allocation chômage (1 320€ mensuels)¹³ à ce volume d'emplois perdus et qu'on retient une période de chômage d'un an,¹⁴ cela représente plus d'1,3 milliard d'euros. À ce coût viendrait s'ajouter la perte des cotisations sociales assises sur les salaires qui ne sont plus versés à ces nouveaux chômeurs. Si on retient le niveau du salaire brut moyen de 2023 en France (3 613€)¹⁵ et qu'on lui applique les taux de

¹⁰ Dans un pôle public structuré, les entreprises publiques ont historiquement eu des pratiques de modération de la hausse des prix. Ainsi, dans les années 1970, dans un contexte de forte inflation, les prix relatifs des grandes entreprises nationales ont diminué (INSEE, 1978, *Les Grandes entreprises nationales de 1959 à 1976*, p. 38).

¹¹ En Europe, les investissements bruts ne suffisent pas à compenser les amortissements des équipements déjà installés, de sorte que les capacités de production se réduisent.

¹² Nous utilisons ici un multiplicateur d'emploi indirect à 1,5 et un multiplicateur d'emploi induit à 3, conformément aux hypothèses avancées ici :

<https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/fonds-spi-3-200-emplois-directs-generes-par-les-nouveaux-sites-industriels>

¹³ Le montant de l'allocation moyenne provient du lien suivant :

<https://statistiques.francetravail.org/indem/indempub>

¹⁴ L'indicateur conjoncturel de durée au chômage de France Travail était à 326 jours pour le 2^{ème} trimestre 2024 :

<https://www.francetravail.org/statistiques-analyses/demandeurs-demploi/trajec-toires-et-retour-a-lemploi/duree-de-chomage-2e-trimestre-2024.html?type=article>

¹⁵ On trouve les données du salaire brut mensuel et du salaire net mensuel au lien ci-dessous :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8270416>

cotisations sociales moyens (24% pour les cotisations salariés, 35% pour les cotisations patronales)¹⁶, on peut arriver à des pertes de près de 2,2 milliards d'euros de cotisations sociales sur un an. Si on ajoute les pertes de recettes de l'impôt sur le revenu pour les salariés licenciés (120 millions d'euros)¹⁷, une collecte de TVA plus faible par la contraction probable de la consommation de ces ex-salariés (284 millions d'euros)¹⁸, ainsi que les pertes d'impôt sur les sociétés pour les entreprises fermées, on comprend bien vite qu'une fermeture de tous les établissements français d'ArcelorMittal présenterait une facture bien plus salée pour les finances publiques, 3,9 milliards, que le coût de la nationalisation et des investissements qui s'ensuivraient.¹⁹

Conclusion : pour un pôle public européen de l'acier

La nationalisation des sites français d'ArcelorMittal doit s'inscrire dans une stratégie plus large de constitution d'un pôle public européen de l'acier, capable de résister à la concurrence déloyale, d'investir massivement dans la transition écologique et de garantir la souveraineté industrielle du continent.

Il s'agit de rompre avec le cycle destructeur des privatisations, des aides publiques sans contrepartie et de la financiarisation, pour ouvrir la voie à une planification de l'économie à même d'affronter les enjeux de la décarbonation, de la transition écologique et de la défense.

La nationalisation d'ArcelorMittal n'est pas une fin en soi, mais le point de départ d'une reconquête industrielle et sociale. Elle permettrait de sauver des milliers d'emplois, de préserver des savoir-faire uniques, de planifier la transition écologique et de restaurer la souveraineté économique du pays. Face à l'urgence sociale et climatique, il est temps de rompre avec la logique du laisser-faire et de redonner à l'État les moyens d'agir pour l'intérêt général, en s'appuyant sur les travailleurs, les territoires et l'ensemble de la société.

Bien évidemment, la nationalisation ne serait pas le bout de la route. Pour pérenniser la production, il conviendrait ensuite de protéger le marché européen de l'acier, *via* le renforcement et l'extension de mécanismes déjà existants : le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) pourrait être étendu aux dimensions sociales et fiscales pour que les produits fabriqués hors d'Europe qui bénéficient d'une compétitivité accrue par un *dumping* dans ces domaines soient frappés d'un redressement de leur prix en entrant sur le marché européen ; les mesures de sauvegarde prises au niveau européen sur l'acier pourraient

¹⁶ Le taux de cotisations salariés moyen est reconstruit par différence du salaire brut et du salaire net, puis en la rapportant au salaire brut. Pour le chiffre du taux de cotisations patronales moyen, nous avons utilisé le simulateur de l'URSSAF en indiquant le salaire brut moyen français, et nous avons obtenu le coût employeur. En en déduisant le salaire brut, nous obtenons le montant des cotisations patronales, et il ne reste plus qu'à les rapporter au salaire brut pour reconstruire un taux moyen de cotisations patronales. Le simulateur de l'URSSAF est disponible au lien ci-dessous :

<https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/simulateurs/cotisations-employeur.html>

¹⁷ Toujours sur la base du simulateur de l'URSSAF.

¹⁸ Les pertes de consommation sont estimées à partir d'une propension marginale à consommer de 85% (issue d'une régression simple entre dépenses de consommation des ménages et revenu disponible brut sur longue période) et on leur applique ensuite un taux de TVA standard à 20%.

¹⁹ Il convient de garder en tête que ces estimations sont basées sur l'hypothèse d'une fermeture de tous les sites d'ArcelorMittal en France, avec les effets en cascade induits.

être prolongées durablement, *via* un abaissement des quotas d'importations et *via* le rehaussement des droits de douane appliqués après le dépassement de ces quotas ; des réglementations pour exiger que x% de l'acier utilisé en Europe soient fabriqués sur place pourraient aussi être mises en place à la manière de l'IRA décidée par le président Biden ; la commande publique pourrait garantir des débouchés aux productions d'acier européen, notamment dans le domaine de la défense ; ... Bref, les dispositifs de pérennisation de la production ne manquent pas ; c'est la volonté politique qui manque...ou plutôt c'est une autre volonté politique qui s'affirme, encore confirmée par le président Macron, lors de son allocution du 20 mai puis au cours du sommet *Choose France*, de poursuivre une politique de l'offre en gâtant les entreprises de subventions et exemptions fiscales les plus importantes possibles. Au bout du compte, cet entêtement marque le refus des classes dirigeantes et de la technocratie européenne de choisir la stratégie de défense de l'industrie en Europe, en privilégiant la recherche de profits à court terme par la financiarisation. Espérons qu'à l'instar de ce qui s'était passé pour Alstom, les pouvoirs publics ne réalisent pas trop tard qu'ils ont besoin d'acier pour assurer l'autonomie de toute une filière industrielle en aval...